Date
6 décembre
2019

Destinataires
Organisations pressenties à participer au comité de pilotage des Assises du tiers secteur de la recherche

Objet : Invitation à la mise en place du comité de pilotage des Assises nationale du Tiers secteur de la recherche – Rennes, 5-7 juillet 2020

Madame, Monsieur,
Chers, chères collègues,

Au printemps 2020, le gouvernement votera la prochaine loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Nos organisations et institutions échangent, depuis un an, avec les différentes autorités publiques en charge de la préparation de cette loi (qui impactera les investissements nationaux de 2021 à 2027) au premier rang desquelles le président de la République, le premier ministre, la ministre en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), et le président de l'assemblée nationale.

Il ressort que cette loi contiendra une innovation mondiale au sein d'un système national d'ESRI, à savoir la reconnaissance que les politiques publiques d'ESRI doivent approfondir et innover institutionnellement dans leur stratégie de production de recherche et d'innovation « avec, pour et par la société ».

Le nouvel acteur de cette évolution majeure se nomme le tiers secteur de la recherche (voir post-scritum pour une définition) et ALLISS, plate-forme multi-acteurs, en est le porte-voix.

Dans ce contexte prometteur, nos organisations ont décidé d'organiser les premières Assises du tiers secteur de la recherche à Rennes, du 5 au 7 juillet 2020. Nous vous invitons à bâtir, avec nous, le comité de pilotage régional.

Le choix de la Bretagne, et en particulier de la métropole de Rennes, est apparu évident car les conditions de mobilisation des acteurs, la dynamique propre du tiers secteur, les évolutions institutionnelles récentes de diverses institutions (Université Rennes 2, acteurs associatifs et de l'ESS engagés dans les défis de l'innovation etc.) ont marqué, ces dernières années, un infléchissement remarqué.

Ces Assises se tiendront au couvent des Jacobins en présence de ministres du gouvernement, d'une représentation de la présidence de la République et du

Contact Copil Bretagne Assises TSR
Réso Solidaire – Maison de l'ESS
15 rue Martenot – 35000 Rennes

reso@resosolidaire.org
Tél. +33(0)2 99 26 34 60

premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ainsi que d'acteurs européens et internationaux de premier plan.

Dans un tel contexte, nous vous invitons à participer au lancement du comité de pilotage le 18 décembre, de 9h à 13h, à l'Université Rennes 2, salle des Conseils, 7ème étage du bâtiment P (*Présidence*) - sortie du métro Villejean-Université, Place du recteur Le Moal.

L'ordre du jour que nous vous proposons est le suivant :

- Présentation du cadre général (20')
- Echange et socialisation des enjeux (1h)
- Responsabilité et feuille de route du comité de pilotage breton (1h)
- Structuration de l'agenda à 6 mois (40')

En espérant ardemment que vous donnerez une suite favorable à cette invitation, et en comptant sur votre présence,

Lionel Larqué,
Délégué général
ALLISS

Leszek Brogowski,
Vice-président Université
Rennes 2

Haud Le Guen,
Directrice Réso Solidaire

David Bellanger,
Directeur territorial
Céméa Bretagne

Yves Bonny,
Collège Coopératif de
Bretagne

P.S. : éléments de définition du tiers secteur de la recherche

désigne la part de la société qui est de fait exclue des politiques publiques et des activités de recherche et d'innovation. Alors que l'Enseignement Supérieur et la Recherche d'un côté, et les entreprises (essentiellement les grandes) de l'autre, bénéficient d'une reconnaissance, de formes de représentation et de politiques dédiées, il n'en est rien pour une grande majorité d'acteurs constitutifs du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales…) et du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels…). Font aussi partie du *tiers secteur de la recherche* les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux…) impliquées dans des activités en réseau ou en filière sur des territoires. Nous préférons cette expression à celle de « société civile » car celles-ci sont trop larges et incluent de fait les grandes entreprises. Nous n'utilisons pas l'expression « société civile non-marchande » car la coupure pertinente n'est pas entre le marchand et le non-marchand mais entre les acteurs qui ont accès à la recherche et ceux qui n'y ont pas accès. In fine, ce tiers secteur de la recherche constitue un ensemble d'acteurs qui ont besoin de produire des connaissances lorsqu'ils sont engagés dans des transformations dont les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux sont considérables.